

**LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION
LAMBALLE TERRE & MER
-22400-
RÉUNION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 14 MARS 2023**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS, LE QUATORZE MARS, A QUINZE HEURES TRENTE, LE BUREAU COMMUNAUTAIRE DE LAMBALLE TERRE & MER, LÉGALEMENT CONVOQUÉ, S'EST RÉUNI EN SEANCE PUBLIQUE A L'ESPACE LAMBALLE TERRE & MER, A LAMBALLE-ARMOR SOUS LA PRÉSIDENTE DE THIERRY ANDRIEUX.

Date de la convocation : 8 mars 2023

ETAIENT PRÉSENTS :

Président : Thierry ANDRIEUX

Membres du Bureau : Claudine AILLET, Jérémy ALLAIN, Jean-Luc BARBO, Nathalie BEAUVY, Guy CORBEL, Jean-Luc COUELLAN, Catherine DREZET, Jean-Luc GOUYETTE, Serge GUINARD, Josianne JEGU, Yves LEMOINE, Pierre LESNARD, Éric MOISAN, Jean-Pierre OMNES, Christophe ROBIN, Yves RUFFET, Nathalie TRAVERT-LE ROUX.

ABSENTS EXCUSÉS :

- Nicole POULAIN

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Josianne JEGU

Délibération n°2023-016

Membres en exercice : 19

Présents : 18

Absents : 1

Pouvoirs : 0

**ECONOMIE INNOVATION RECHERCHE
LES PHILIPORTES (HENANSAL)
CESSION DE PARCELLES – MENUISERIE PANSART**

Monsieur Jean-François PANSART est un artisan menuisier, implanté sur la commune d'Hénansal. Dans le cadre du développement de son activité, son local devient trop étroit. Il souhaite donc s'implanter aux Philiportes à Hénansal, afin d'y construire son siège, son atelier et un espace de stockage. La commune d'Hénansal a, déjà, délibéré le 28 février 2022 pour céder la parcelle ZP 137, d'une surface de 1 708 m² au prix de 6€ HT m² en faveur de M. PANSART.

Cette délibération municipale précise que cette cession ne pourra être réalisée que si Lamballe Terre & Mer vend une partie de la parcelle communautaire (ZP92), permettant de former un ensemble foncier d'implantation jusqu'en façade de la RD 768. Aujourd'hui, la parcelle ZP92 est en cours de division pour créer un lot d'une superficie estimée à 2 950 m². A ce titre il est proposé au Bureau communautaire de se prononcer sur la cession de cette parcelle au profit de M. Jean-François PANSART au même prix de vente fixé par la commune d'Hénansal et conformément à l'avis des services de France Domaine.

Vu :

- La délibération du Conseil communautaire n°2022-015 du 8 mars 2022, relative aux délégations accordées au Bureau par le Conseil Communautaire,
- L'avis des domaines du 2 janvier 2023 estimant la valeur vénale du bien (parcelle d'une surface totale de 2 950 m²) à 17 700 € HT, assortie d'une marge d'appréciation de 10%,

- L'avis favorable de la Commission Economie Innovation Recherche du 19 octobre 2022 sur cette cession et les modalités qui s'y attachent,

Après en avoir délibéré :

Le Bureau communautaire :

- APPROUVE la cession de la parcelle ZP92 à diviser, pour un total estimé de 2 950 m², située aux Philipoportes à Hénansal au bénéfice de Monsieur Jean-François PANSART ou toute autre société désignée par ce dernier, au prix de 6 € HT/m²,
- PRECISE que les frais d'acte sont à la charge de l'acquéreur,
- AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer l'acte de vente et tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

VOTE : Adopté à l'unanimité

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE-ARMOR LESDITS JOUR, MOIS ET AN

(suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME,

A Lamballe-Armor le

Le Président,

Thierry ANDRIEU

21 MAR. 2023



Certifié exécutoire, compte tenu :
De la transmission en Préfecture le
De la publication le

24 MAR. 2023

24 MAR. 2023

Pour le Président,
Par délégalion,

Directrice Générale Adjointe des Services,
Anne-Claire GUILLET